

# Décision 98-D-14 du 03 février 1998

relative à une saisine des sociétés Financière  
Cécilia Suffren, Restauration Germain Michel-  
SRGM et Daily Bird

Posted on: 03 février 1998 |

---

## Présentation de la décision

### Lire

le texte intégral de la décision

27.9 Ko